

République française

La Française des jeux

Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux dénommé « MIEL D'OR »

NOR : FDJJ1607078X

Article 1 **Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Française des jeux publié au Journal officiel de la République française, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « MIEL D'OR » visés dans les avis correspondants.

Article 2 **Emissions de tickets et prix**

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 2 000 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 3 euros.

Article 3 **Lots**

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	30 000 €	60 000 €
5 lots de	1 000 €	5 000 €
250 lots de	100 €	25 000 €
35 000 lots de	30 €	1 050 000 €
120 000 lots de	9 €	1 080 000 €
237 500 lots de	6 €	1 425 000 €
145 000 lots de	3 €	435 000 €
537 757 lots formant un total de		4 080 000 €

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs lignes gagnantes sur un même ticket.

Article 4 **Description du jeu**

4.1 Chaque ticket comporte 2 jeux dénommés « Jeu 1 » et « Jeu 2 ».

4.2 Chaque ticket est représenté par un nid d'abeille comportant 7 lignes horizontales d'alvéoles. Il y a en tout 30 alvéoles réparties de la manière suivante :

- une 1^{ère} ligne composée de 3 alvéoles ;
- une 2^{ème} ligne composée de 4 alvéoles ;
- une 3^{ème} ligne composée de 5 alvéoles ;
- une 4^{ème} ligne composée de 6 alvéoles ;
- une 5^{ème} ligne composée de 5 alvéoles ;
- une 6^{ème} ligne composée de 4 alvéoles ;
- une 7^{ème} ligne composée de 3 alvéoles.

Chaque ligne d'alvéoles est associée à une case GAIN.

4.3 L'élément inscrit sous chaque alvéole est un symbole. Il y a en tout 30 symboles à découvrir.

L'élément inscrit sous chaque case GAIN est un montant en euros inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres et/ou en lettres et chiffres.

4.4 Le joueur gratte chaque ligne horizontale d'alvéoles et découvre 30 symboles conformément au sous-article 4.3

4.5 1^{er} jeu intitulé « Jeu 1 » :

4.5.1 Si le joueur découvre sur une même ligne horizontale d'alvéoles, 3 symboles représentant une « abeille » tel que représenté sur le ticket de jeu, il remporte la somme en euros découverte sous la case GAIN associée à la ligne horizontale d'alvéoles.

4.5.2. Le « Jeu 1 » peut comporter une ou plusieurs lignes horizontales d'alvéoles gagnantes. Si plusieurs lignes horizontales d'alvéoles sont gagnantes, le joueur gagne la somme des gains associés à chaque ligne horizontale d'alvéoles gagnante.

4.5.3 Le « Jeu 1 » est perdant dans tous les autres cas.

4.6 2^{ème} jeu intitulé « Jeu 2 » :

4.6.1 Si le joueur découvre, parmi les 30 symboles découverts conformément au sous-article 4.4, 4 symboles représentant un « pot de miel » tel que représenté sur le ticket de jeu, il gagne la somme de 30 euros.

4.6.2 Le « Jeu 2 » est perdant dans tous les autres cas.

4.7 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 31 mars 2016

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI